

**2023 : 2 Actions de soutien vers les jeunes licenciés voile**

Port Camargue, le 01/06/2023

Bonjour cher/chère licencié-e du Gard ou de la Lozère,

Dans le cadre de **nos actions de soutien vers les jeunes licenciés** pour le développement de la voile, le Comité Départemental de Voile Gard Lozère, organisme déconcentré de la FFV, propose en 2023 deux actions vers ces licenciés de moins de 26 ans :

- **Aide pour la prise de licence** : les années précédentes, le CDV 30-48 prenait à sa charge entre 30 et 50 % du montant de la licence et remboursait les jeunes sur présentation du justificatif de leur participation à 3 régates dans l'année. Nous renouvelons en 2023 cette action.
- **Aide 1 JEUNE 1 HABITABLE** : destinée à tous les jeunes licenciés dans votre club ou structure et désirant profiter de régates sur des supports autres que la voile légère.

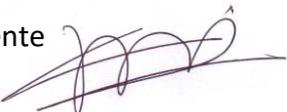
Que vous ayez pratiqué ou pas la voile légère, la régate sur un habitable nécessite un entraînement et surtout de la cohésion avec les autres membres de l'équipage.

Ces opportunités vous intéressent ! **Régatez selon les conditions ci-dessus au moins 3 fois dans l'année et adressez-nous par mail, avant le 31 octobre, les dates et les supports concernés et votre numéro de licence** ! Nous vous préciserons alors nos modalités de soutien.

Notre mail : [comite.voile.30@gmail.com](mailto:comite.voile.30@gmail.com)

Cordialement,

La Présidente

  
Corinne Tournassat